

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

PREMIERE EXPEDITION

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
14 rue Edouard Delanglade
13006 Marseille
04 91 33 79 99

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE TRENTE AOUT

A LA DEMANDE DE :

- ✓ La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, dont le siège social est 25, chemin des 3 Cyprès, 13100 AIX EN PROVENCE, représentée par son représentant légal en exercice, domicilié au dit siège, en cette qualité.

Laquelle nous expose :

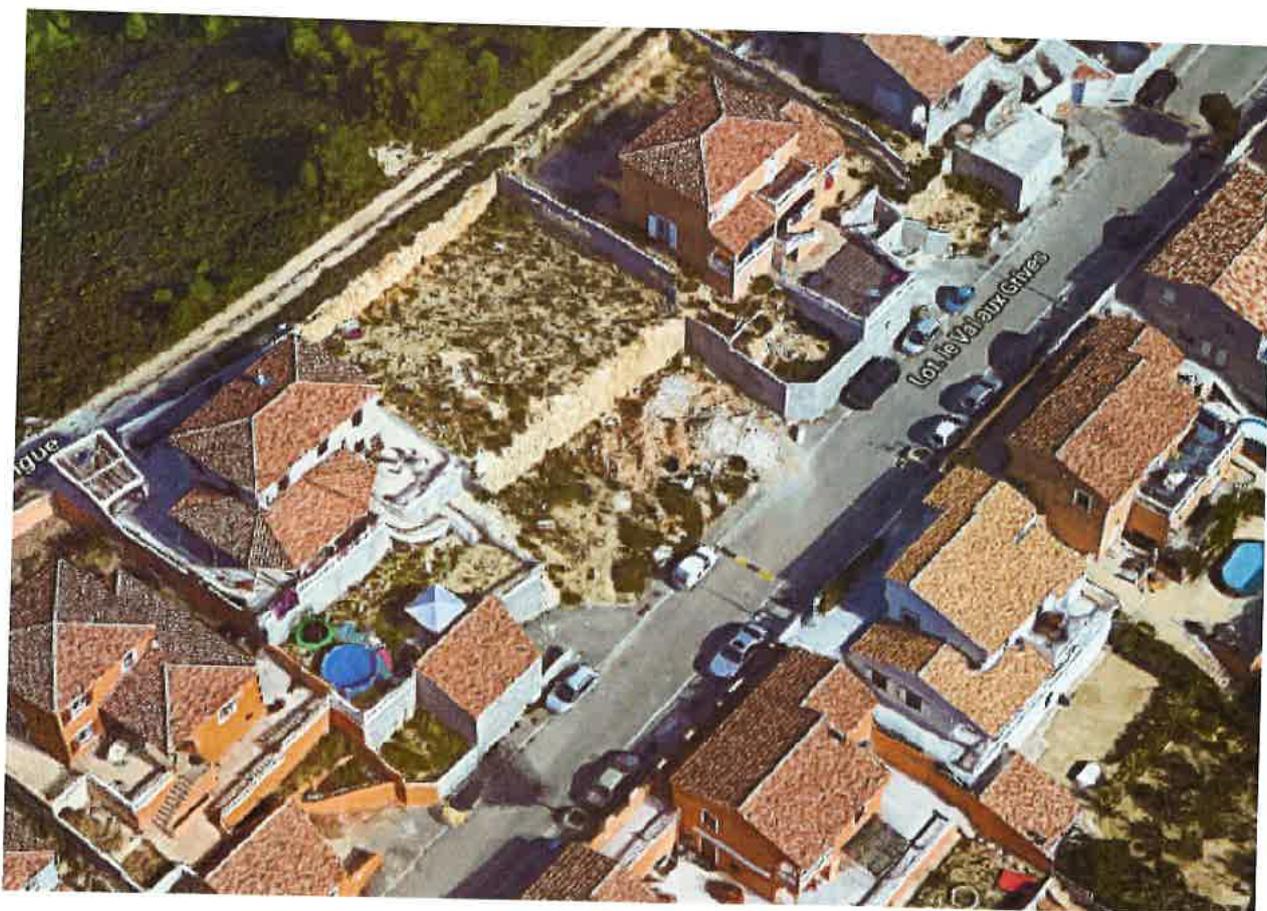
- * Que dans le cadre d'une saisie immobilière à l'encontre de Monsieur et Madame [REDACTED] elle a fait délivrer un commandement aux fins de saisie immobilière en juin 2022.
 - * Que faute de paiement dans le délai légal, elle entend que nous nous transportions sur place afin de procéder à toutes constatations utiles, notamment à l'état descriptif du bien saisi.
- ✓ C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 14, RUE EDOUARD DELANGLADE 13006 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour aux environs de 10h30 heures sis Chemin de la Bigotte- Val Aux Grives - 13015 MARSEILLE et avons constaté ce qui suit :

Advenus, accompagnés de notre diagnostiqueur, la société Diagnostic Silva, de notre serrurier ABC Delta et des forces de police, nous avons constaté ce qui suit

Il est important de noter que les références cadastrales du bien sont 903 C 181, lieudit Chemin de la Bigotte- Val Aux Grives - 13015 MARSEILLE pour une surface de 6 ares.



Le Lot 71 du lotissement le Val aux Grives consistant en une parcelle de terre non bâtie :

Nous constatons qu'il s'agit d'un terrain sur deux niveaux, assez rocheux comme en témoignent les clichés pris sur place. Un véhicule y stationne et notons que la végétation sauvage s'y est répandue.

Nous photographions la zone pour étayer de la meilleure manière possible nos constatations.

Nos constatations terminées, nous nous retirons et dressons le présent procès-verbal, et annexons au présent les photographies prises sur place, revêtues de notre cachet et de notre signature, pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.


Cyril BUSUTIL
Huissier de Justice

